

MIEUX INTÉGRER LA PARODONTIE DANS SA PRATIQUE QUOTIDIENNE



Session du 10/04 au 30/06/2023

Action DPC : Programme intégré



1 100 € TTC

Réf. DPC 98902325006



12 h



Effectif max. par session : 200

PUBLIC CONCERNÉ et PRÉREQUIS

Formation à destination des
CHIRURGIENS-DENTISTES EXERÇANT EN FRANCE
soit en libéral, soit en tant que salarié d'un centre de santé dépendant de l'ANDPC, d'un centre hospitalier ou d'un cabinet indépendant.

OMNIPRATICIEN

Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- ✓ Mettre à jour ses connaissances sur les maladies parodontales et les facteurs de risque associés en fonction des données scientifiques actuelles.
- ✓ Établir le diagnostic des maladies parodontales, à partir d'outils diagnostiques simples et connaître et utiliser avec pertinence les examens complémentaires (radiologie, test microbiens, ...)
- ✓ Connaître les enjeux thérapeutiques et établir un plan de traitement parodontal raisonné fondé sur les preuves scientifiques.
- ✓ Motiver son patient à la réalisation et à sa participation dans le plan de traitement parodontal.
- ✓ Savoir mettre en place une stratégie efficace de suivi parodontal avec notamment une coopération efficace du patient.

RÉSUMÉ

Dans cette formation, nous comprendrons que savoir diagnostiquer une maladie parodontale et la traiter est une étape essentielle et quotidienne de nos traitements.

Chaque plan de traitement est différent et il est donc nécessaire d'apprécier et de connaître pour chaque patient les facteurs de risques et leur influence sur les maladies parodontales, mais aussi les liens étroits avec certaines pathologies générales. Nous reverrons aussi la nouvelle classification des maladies parodontales qui prend en compte ces relations et permet donc d'établir un projet global de traitement, d'évaluer le pronostic des dents ainsi que les fréquences des maintenances.

Un module sera consacré à la thérapeutique non chirurgicale, ou traitement étiologique initial, qui implique de savoir enseigner l'hygiène orale, détartrer et surfer et connaître les prescriptions adaptées. La réévaluation oriente selon un arbre décisionnel la suite des soins qui s'inscrivent dans le plan de traitement global.

Nous évaluerons aussi quand passer à une phase chirurgicale, comment, avec quelles techniques et quels biomatériaux pour traiter les lésions osseuses ou les tissus mous qui seront autant d'éléments abordés dans cette formation. Enfin nous montrerons qu'il est évidemment utile de bien communiquer et de savoir motiver les patients pour réaliser, selon un protocole établi, des séances de maintenances qui sont la clef du succès à long terme.



LES SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- 2 questionnaires d'autoévaluation
- Références bibliographiques à télécharger
- Fiches de synthèse
- Cas cliniques
- Diaporamas commentés (vidéos)
- Forum d'échange avec les formateurs

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



Dr Corinne Lallam
Exercice Privé - Boulogne

Ancienne MCU-PH
Docteurat d'Université
Diplôme d'Université de Parodontologie
Diplôme d'Université d'Expertise en Médecine Dentaire
Membre du Bureau de la SFPIO



Dr Marjolaine Gosset
Université Paris Cité – Hôpital
Charles Foix AP-HP

Professeur des Universités en Parodontologie à l'Université
Paris Cité
Praticien Hospitalier à l'Hôpital Charles Foix
Membre du Bureau de la SFPIO



Dr Chloé Barbant
Exercice Privé - Boulogne

Ancienne Attachée hospitalo-universitaire
Diplôme d'Université de Parodontologie en pratique clinique
Membre de la SFPIO



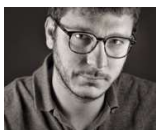
Dr Sébastien Melloul
Exercice privé - Nice

Ancien AHU-PH
Diplôme d'Université de Parodontologie
Diplôme d'Université de Chirurgie plastique parodontale
Diplôme d'Université d'Esthétique dentaire
Président de la SFPIO Côte d'Azur



Dr Ronan Barré
Exercice Privé – Vic-Fezensac

Ancien AHU-PH
Diplôme d'Université de Parodontologie
Docteurat d'Université
Ancien Président de la SFPIO Sud-Ouest



Dr Ange Matthieu Martelli
Exercice Privé - Bastia

Diplôme d'Université d'Implantologie orale
Diplôme d'Université de Chirurgie reconstructrice pré et péri-
implantaire
Diplôme d'Université de Parodontologie en pratique clinique
Diplôme d'Université d'Expertise
Président de la SFPIO Corsica



Dr Loïc Calvo
Exercice Privé - Quint-
Fonsegrives

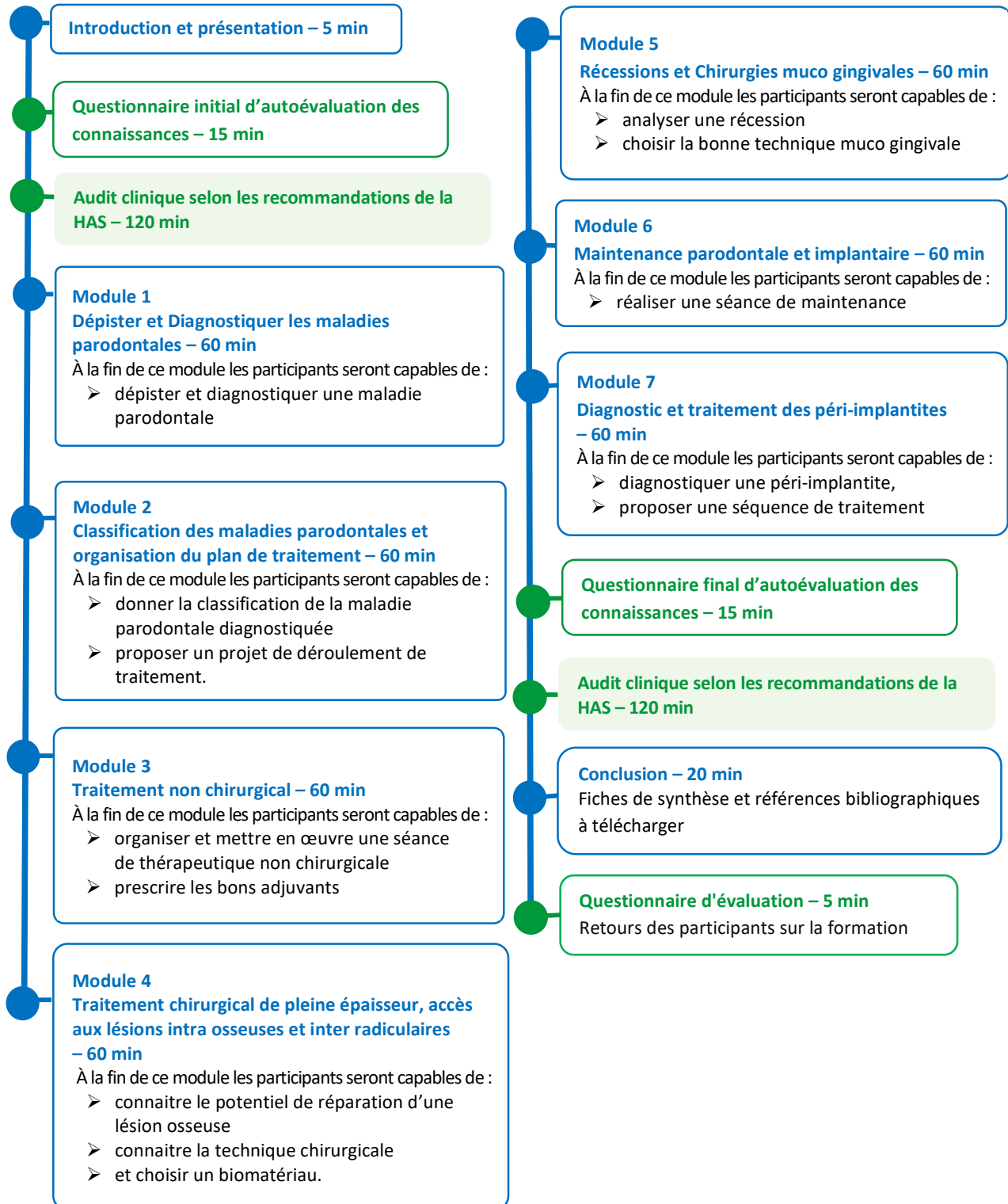
Ancien AHU-PH
Diplôme d'Université de Parodontologie
Diplôme Universitaire de Formation à la Recherche
Epidémiologique en Odontologie
Membre de la SFPIO



Dr Damien Feuillet
Exercice Privé - Lyon

Ancien interne des hôpitaux
Ancien AHU-PH
Attaché hospitalier
Président de la SFPIO Rhône Alpes

DÉROULÉ DE LA FORMATION



MODALITÉS DE VALIDATION



La formation est validée lorsque le participant l'a suivie dans sa globalité.



Les attestations de fin de formation sont déposées, après clôture de la formation, dans les espaces personnels ADF des participants ayant terminé leur formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Avant et après la formation



La comparaison des résultats du questionnaire initial avec ceux du questionnaire final, permet aux participants de mesurer l'acquisition de leurs nouvelles connaissances.

En fin de formation



L'audit clinique réalisé en fin de formation sera complété par un plan d'action personnalisé d'amélioration des pratiques, envoyé à chaque apprenant.
Les participants sont également invités à répondre à une enquête de satisfaction et à laisser leurs commentaires.

MODALITÉS PRATIQUES



Durée : 12 heures

- 4 heures d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Grille d'audit à remplir en début et fin de formation.
- 8 heures de formation à suivre à son rythme et à compléter avant la date de fin de session.

FRAIS D'INSCRIPTION

1100 €



Inscription

En ligne uniquement, sur formationdpc.adf.asso.fr
du **8 mars au 11 avril 2023**
pour la **session** (10/04-30/06)



Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez développer vos compétences professionnelles auprès d'ADFDPC-Formation ?
Nous vous invitons à contacter par mail notre référent handicap
Johanne Arondal avant de vous inscrire
johanne.arondal@adf.asso.fr

Contact



contact@adfdpc-formation.fr



01.58.22.17.20

PRISE EN CHARGE

➤ Les **CHIRURGIENS-DENTISTES LIBÉRAUX** (installés ou remplaçants thésés) et/ou **SALARIÉS DE CENTRES DE SANTÉ CONVENTIONNÉS, EXERÇANT EN FRANCE** (métropole et DOM) sont éligibles à une **prise en charge par l'ANDPC de 598 €** (versés à ADFDPC-Formation au titre des frais pédagogiques) lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

- ✓ disposer du nombre d'heures nécessaires dans son forfait DPC (à consulter sur agencedpc.fr)
- ✓ être inscrit à la formation auprès d'ADFDPC-Formation.
- ✓ être inscrit à la formation auprès de l'ANDPC.
- ✓ suivre la formation dans son intégralité.
- ✓ remplir à l'issue de la formation l'attestation sur l'honneur de participation.

Après sa formation, le praticien **percevra une indemnisation de 502 € versée par l'ANDPC** sur son compte. ADFDPC Formation prélèvera l'équivalent de ce montant sur la carte bancaire enregistrée lors de l'inscription, au titre de ses frais d'organisation.

➤ Pour les **SALARIÉS HOSPITALIERS**, la demande de prise en charge se fait auprès de l'organisme paritaire agréé.